



Non remboursement de prêt

Par **jules29**, le **19/08/2012** à **22:54**

Bonjour,

j'ai prêter 600 euros a une amie car elle devait emménager le 1er aout (le premier mois de loyer, je lui ait avancé l'argent devant la propriétaire) et elle ne veut pas me les rendre et je suis son garant, mais j'ai peur qu'elle ne paye pas le loyer et que c'est moi qui doivent rembourser ses dettes, donc j'aimerais savoir ce que je doit faire pour qu'elle me rendent l'argent et si possible ne plus être garant,

merci de me répondre rapidement.

Par **trichat**, le **20/08/2012** à **11:05**

Bonjour,

Je suppose que vous n'avez pas de reconnaissance de dettes.

Comment avez-vous réglé ce premier mois de loyer? Par chèque, en espèces?

On peut considérer que vous avez un début de preuve puisque vous avez fait l'avance du loyer en présence du propriétaire, qui pourrait en témoigner.

Pour obtenir le remboursement de cette somme d'argent, il faut commencer par mettre cette personne en demeure de vous rembourser par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Si vous n'obtenez aucune réponse positive, il ne vous restera que le recours devant le tribunal d'instance.

De plus, vous dites que vous êtes garant du paiement des loyers - ce qui suppose une certaine intimité dans vos relations - : s'agit-il d'une caution solidaire? Si oui, vous avez pris

des engagements "à la légère". Et il vous sera difficile de ne pas assumer ces engagements. Mais s'il s'agit d'une caution solidaire, elle ne peut être annulée que si elle ne respecte pas certaines conditions de fond et de forme.
Cordialement.

Par **jules29**, le **20/08/2012** à **14:58**

Merci de votre réponse. J'ai donné l'argent en liquide, et c'est la mère de mes enfants mais on vient de se séparer

Par **Michel**, le **21/08/2012** à **11:12**

Bonjour,

Si c'est la mère de vos enfants, vous pourrez toujours récupérer cette somme sur la pension alimentaire.
mais sachez qu'il faut toujours faire une reconnaissance de dettes pour tous les prêts, surtout si ils sont en espèces.